

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES LOT, Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. — M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à				
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS	
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.	
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.	

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 27 Avril 1876

Le Journal officiel a publié le tableau des recettes budgétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le chiffre total des encaissements s'est élevé à 595 millions 6, répartis dans les trois chapitres suivants : Contributions directes (deux douzièmes échus) : 117 millions 1. Impôt sur le revenu des valeurs mobilières ; 8 millions 7. Impôts et revenus indirects ; 469 millions 5. Il n'y a pas d'observations sérieuses à faire sur les deux premiers articles. Notons seulement que les recouvrements des contributions directes sont en avance de deux millions et demi, et que le trimestre de l'impôt sur les valeurs mobilières reste inférieur de 16,000 francs au quart du total prévu pour l'année.

C'est sur le troisième tableau qu'il convient de s'arrêter. Les impôts et revenus indirects sont, comme on le sait, l'élément variable du budget des recettes, et la mesure de la prospérité du pays et de l'activité des affaires. Or, dans le premier trimestre de cette année, les recouvrements effectués dépassent les prévisions budgétaires de 29 millions 8. Le progrès constaté dans les années précédentes se continue donc en 1876.

On se demande, dans une telle situation, ce que signifient certaines attaques incessantes contre le Gouvernement. Malgré la bonne volonté des ennemis de la paix publique, le Pays travaille avec confiance, et ne se laisse pas intimider par l'audace des partis qui poursuivent le retour de l'Empire ou le triomphe de la démagogie.

Le tableau des recettes est analysé et apprécié par le Temps, ainsi qu'il suit :

Voici les principaux articles sur lesquels porte l'augmentation : Droits de douane, marchandises diverses : 15 millions 1. Boissons : 9 millions 9. Tabac : 5 millions 6. Enregistrement, greffe, hypothèques : 2 millions 4. Postes : 1 million 4. Les articles sur lesquels il y a diminution sont : les sucres coloniaux : 3 millions 6 (les sucres étrangers et indigènes dépassent au contraire de 1,100,000 francs les prévisions). Droit de douane sur le sel : 778,000 francs. Savons : 455,000 francs. Droits et produits divers de douane : 454,000 fr. Stéarine et bougie : 414,000 fr. Timbre : 401,000 fr. Droits divers et recettes à divers titres sur les contributions indirectes : 356,000 fr. Impôt de 2/10 sur les recettes des voitures publiques : 277,000 fr. Vinaigre et acide acétique : 271,000 fr. Vente des poudres : 228,000 fr.

En somme, les résultats du premier trimestre sont excellents, et ils permettent d'affirmer avec certitude qu'au point de vue des recettes publiques, 1876 dépassera 1875, de même que 1875 a dépassé 1874. Les recettes de l'Etat sont en progression croissante, parce que le pays, s'enrichissant constamment par le travail et l'économie, consomme chaque année davantage, et paye au Trésor plus de droits de consommation. Nous pouvons donc com-

pter sur un excédant de recettes sur les prévisions budgétaires. Mais de combien? Les données nous manquent pour le prévoir. Il serait imprudent de supposer que l'excédant annuel sera quadruple de l'excédant du premier trimestre; c'est-à-dire de 120 millions environ. On remarquera en effet qu'un peu plus de la moitié de l'excédant trimestriel (15 millions 1) provient des droits de douane sur marchandises diverses. D'après les évaluations budgétaires, la moyenne trimestrielle de ce produit n'est que de 31 millions, et la recette du premier trimestre s'est élevée à 46 millions. Mais on sait que le commerce extérieur varie beaucoup d'un trimestre à l'autre; qu'à tel moment de l'année, c'est l'importation qui domine, à tel autre l'exportation. Il est donc possible que l'excédant, pendant le premier trimestre, des importations et par conséquent des droits de douane, soit compensé dans le reste de l'année par une diminution correspondante. Mais, en admettant cette hypothèse, et en supposant même qu'en 1876 l'importation de marchandises diverses et le droit de douane y afférent restent stationnaires, il serait encore permis d'espérer que les autres augmentations du premier trimestre se continueraient dans les trois autres; et, comme elles ont été de 14 millions 7, on peut, sans exagérer, s'attendre cette année à ce que la recette dépasse de 50 à 60 millions au minimum les prévisions budgétaires.

La campagne en faveur de l'amnistie fait rage dans les colonnes des journaux intransigeants. Une pétition, que nous trouvons dans le Rappel, est adressée aux sénateurs et aux députés, et elle demande non-seulement les adhésions des habitants de Paris, mais encore celles des habitants des départements. Le Rappel prétendant chaque jour que la question ne regarde pas les indigènes de Fougilly-les-Melons (c'est ainsi que la feuille intransigeante désigne la province), on se demande comment les promoteurs de cette manifestation ont été amenés à mêler à leur entreprise les populations des départements. Mais passons.

Les pétitionnaires prétendent qu'il ne faut voir dans l'insurrection de 1871 qu'une guerre civile comme une autre, due à la crainte très-fondée alors du renversement de la République, et qu'en se refusant à l'amnistie, les pouvoirs publics ne font que réveiller entre les villes et les campagnes un antagonisme dont les monarchistes pourraient profiter. On le voit, comme raisonnement, ce n'est pas très-fort. L'antagonisme entre Paris et les campagnes a quelquefois sa raison d'être, surtout quand Paris étant en révolution, les campagnes se refusent à suivre son exemple. Nous croyons donc deux choses, comme le dit le Moniteur universel, la première, c'est que l'amnistie ne recueillera que les signatures déjà promises ou données dans les rangs où la discipline radicale fonctionne; et la seconde, c'est que le Gouvernement trouvera dans les deux Assemblées la force nécessaire pour modérer le zèle inopportun des organisateurs de ce pétitionnement. Ils ont reçu pour

mission de dégager la parole de MM. Hugo et Raspail vis-à-vis de leurs électeurs, mais ils ne peuvent y réussir qu'en compromettant irrévocablement la République.

Nous croyons donc, avec le Journal de Paris, que le cabinet a eu raison de ne pas attendre davantage pour rassurer l'opinion, en communiquant à l'Agence Havas la note que nous avons publiée avant-hier. Les conservateurs commencent à s'émouvoir visiblement, et les autres reprennent une audace et un aplomb de mauvais augure. Depuis quelques jours, le mal avait fait des progrès très sensibles. Il était temps que le gouvernement parlât; beaucoup d'hommes bien intentionnés, mais faibles et sans défense, eussent pris son silence pour un acquiescement tacite à la propagande qui se fait ouvertement en faveur de l'amnistie et se fussent peut-être laissés entraîner. Ses déclarations, très claires et très précises, les arrêteront, et nous ne verrons pas voter une loi dont les conséquences désastreuses n'échappent certainement pas à ceux mêmes qui la proposent.

Les journaux du centre gauche ne sont pas les derniers à féliciter le cabinet de la Note communiquée à l'Agence Havas.

Les journaux bonapartistes, ne sachant plus que dire, se mettent à gémir sur la situation du maréchal de Mac-Mahon. Ils prétendent qu'il est obligé de sacrifier ses meilleurs amis, sa parenté même aux obsessions de son cabinet, qui, lui-même est bien forcé, de subir les tyranniques exigences de l'opinion publique. Ces derniers mots sont tirés de la Liberté, qui ajoute ce qui suit :

On nous accuse de manquer de respect envers le Maréchal, parce que nous nous permettons de supposer qu'il doit parfois lui arriver de penser qu'il s'appelait le duc de Magenta avant de s'appeler le président de la République; qu'il était l'espérance des conservateurs, avant d'être le prisonnier des républicains; enfin, qu'entre le 24 mai et le 25 février, s'il était encore libre, il n'hésiterait pas.

Nous ne croyons pas avoir porté la plus petite atteinte à la dignité du maréchal de Mac-Mahon en nous livrant à ces suppositions. Nous n'avons fait que constater une vérité devenue banale à force d'évidence, et que les déclamations de la presse républicaine ne parviendront pas à dénaturer. Oui, le maréchal est dans une situation douloureuse depuis le 25 février. Dieu nous garde de faire remonter jusqu'à lui des responsabilités qui appartiennent à d'autres. Mal conseillé, mal entouré, poussé de concessions en concessions, d'étapes en étapes, par des hommes politiques pour lesquels l'histoire n'aura pas assez de sévérités, il s'est laissé glisser, petit à petit, lentement, mais sûrement, sur la pente qui conduit à la République.

Au lieu de s'appuyer sur le seul parti qui fût en état de se mesurer avec les républicains sur le terrain du suffrage universel, il a permis que ce parti fût combattu, poursuivi, traqué comme une bande de factieux et de criminels. Et maintenant les répu-

blicains le tiennent, les républicains l'ont tourné, les républicains l'enveloppent.

Voilà qui est clair et tout à fait franc! Les impérialistes regrettent que le Maréchal ne sorte pas violemment de la Constitution, dont il a demandé lui-même le vote à l'Assemblée nationale. Ces admirateurs de la trahison et du parjure du 2 décembre ne peuvent pas pardonner au Maréchal d'être le chef honoré d'un gouvernement libre. Ils auraient mieux aimé un faiseur de coups d'Etat, traître à son pays, traître à son devoir. Eh bien! ils se sont trompés. C'est un honnête homme, c'est le plus loyal des soldats qui est à la tête de nos institutions. Grâce à lui, nous aurons une expérience complète, et, si cette expérience ne réussit pas, le droit de révision, consacré par la Constitution pourra, légalement s'exercer, sans que la France ait subi une nouvelle fois le régime napoléonien.

Nous sommes heureux de féliciter les électeurs de la deuxième circonscription de Montauban, qui viennent de nommer député M. Léon Pagès. Nous avons publié, samedi dernier, quelques lignes de la circulaire de cet homme excellent, qui préside depuis plusieurs années le Conseil général avec une haute distinction. On est convaincu que les réélections qui vont avoir lieu à la suite de l'invalidation de quelques représentants impérialistes, tourneront comme celle de Montauban. On s'attend au contraire au succès de MM. Malartre, Chesnelong, de Larochejacquelein et de Boigne.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 25 avril.

Il n'y a pas eu de Conseil des ministres ce matin à l'Élysée.

M. le duc Decaze doit être de retour demain, à Paris. M. Dufaure reviendra seulement samedi.

Un certain nombre de maires et d'adjoints, ne faisant pas partie de leurs conseils municipaux respectifs ont encore donné leur démission. On cite dans le nombre, les maires et adjoints de Gueret, de Brives-la-Gaillarde, de Lubersac, les adjoints de Grenoble, de Rethel, d'Amiens, etc. Il sera prochainement pourvu à la réorganisation de toutes les municipalités vacantes.

Les obsèques de M<sup>me</sup> Louis Blanc se sont passées aujourd'hui, à Paris, sans incident. Il y avait une grande affluence, dans laquelle on remarquait MM. Gambetta, Leblond et d'autres députés de la gauche. Le pasteur protestant Dide a prononcé un discours plus politique que religieux, dans lequel il a trouvé moyen d'attaquer l'Empire et le Syllabus et de faire intervenir l'amnistie. Le discours de M. Victor Hugo a été trouvé infiniment plus convenable et plus modéré. Il a été accueilli par les

cris de Vive la République! et une ovation a été faite à l'orateur.

On assure que le journal les Droits de l'Homme sera poursuivi pour avoir reproduit le discours du docteur Robinet qui contenait un si étrange historique de la Commune.

Ni le gouvernement, ni la légation d'Italie, n'ont reçu la confirmation de la nouvelle, donnée par les journaux de Rome, du changement de M. Nigra, qui irait à St-Petersbourg et serait remplacé ici par M. Corti, l'ex-ministre italien à Constantinople. Si la nouvelle se confirmait, M. Nigra laisserait ici de vifs regrets.

On annonce que les communications télégraphiques sont insuffisantes avec l'Italie par suite d'avalanches dans les Alpes.

Le gouvernement espagnol paraît avoir été très-frappé de l'accueil fait par le public financier aux projets de M. Salaverria, et l'on assure qu'il songe à modifier les projets en question de façon à donner aux créanciers de l'Etat, dès 1877, la moitié des intérêts qui leur sont dus (au lieu du tiers). On ferait face à l'excédant de dépenses résultant de cette mesure par une nouvelle augmentation des impôts et par une économie des dépenses militaires.

Revue des Journaux

Temps.

On est très surpris en province de la longanimité que le ministère a montrée jusqu'à présent à l'égard des maires qui ont consenti, sans avoir même l'excuse de circonstances extraordinaires, à présider des conseils municipaux dont ils ne font point partie et à administrer des communes qui leur ont refusé, aux dernières élections, un mandat de confiance.

C'est qu'en effet, pour le plus grand nombre de nos concitoyens, la question des préfets, qui occupe à si juste titre l'attention du monde politique, est très-subordonnée à celle des maires. Pour eux, le préfet est un grand personnage, presque aussi éloigné que le ministre, et qui échappe à leur prise comme à leur compétence; il ne les touche que par des intermédiaires; il n'apparaît en personne qu'une fois l'an, à l'occasion du conseil de révision; et quant à s'informer de ses antécédents, de ses opinions, de ses affinités politiques, de sa tendance secrète ou avouée, cela n'est pas à la portée du premier venu. Le maire, au contraire, on le voit tous les jours; il intervient sans cesse, avec autorité, sous les yeux de tous; on a besoin de recourir à lui pour maintes affaires privées; tous savent enfin qui il est, ce qu'il vaut, ce qu'il pense par lui-même ou ce que d'autres le font penser, quels intérêts il sert, à quelles suggestions il obéit. Quoi d'étonnant que l'opinion publique, dans les plus petites communes, soit plus sensible sur ce point que sur d'autres; qu'elle continue de l'être après le remaniement préfectoral, et qu'elle ait de la peine à comprendre une si longue patience de la part du nouveau gouvernement?

On ajoute qu'il y aurait de l'illusion à compter sur la démission tout à fait spontanée de la plupart des maires élus en dehors des conseils. Dans les villes, passe encore, parce que le sentiment public s'y manifeste plus librement, plus efficacement; mais pour les communes rurales et les petits bourgs, c'est tout autre chose. Là, en effet, on a l'amour de l'écharpe, comme ailleurs on a l'amour des porte-feuilles, du ruban rouge ou du fauteuil académique. L'écharpe, c'est le pouvoir, à défaut de l'influence; ce sont les honneurs, les préséances, les poignées de main du sous-préfet, les visites respectueuses du brigadier de gendarmerie, le droit d'apposer le sceau public, et que sait-on encore? On n'a garde de la quitter avant qu'elle nous quitte. On ne comprend pas à demi-mot les insinuations d'un ministre de l'intérieur qui fait appel à votre délicatesse; on ne les entend pas même si elles ne sont répétées et traduites par le sous-préfet; on reste donc, malgré le qu'en-dira-t-on, malgré le conseil municipal, malgré la majorité des électeurs. On assure même qu'il y a des villes qui, sur ce point, ressemblent aux villages.

Nous nous expliquons très-bien la vivacité du sentiment public, et peut-être le ministère aurait-il pu donner plus tôt satisfaction à un vœu si légitime.

Seulement, il y a ici une difficulté dont il est juste de tenir compte. Révoquer les maires ou les pousser doucement hors de leur chaise curule, ce n'est que le premier acte, et le plus aisé; il faut ensuite leur choisir des successeurs. Or ce n'est pas à Paris, dans le cabinet du ministre, qu'il est possible de procéder à ce choix avec quelque sûreté: c'est dans le

cabinet des préfets, et d'après les notes des sous-préfets. Mais l'on sait dans quel mouvement de migration sont entraînés depuis quelque temps ces fonctionnaires supérieurs. Il y a donc lieu, à ce qu'il nous semble, de prendre patience jusqu'à ce que le personnel des sous-préfets ait subi les remaniements que l'on annonce: ce sera l'affaire de peu de jours. Un retard plus considérable serait une nouvelle déception pour l'opinion, et cette fois difficile à justifier. Mais il est probable que beaucoup de maires survivants, instruits par leurs nouveaux supérieurs du vice originel et de la fragilité de leur situation, se décideront in extremis à se mettre eux-mêmes en disponibilité.

Chronique religieuse

LE CONGRÈS DES COMITÉS CATHOLIQUES.

Nous avons déjà donné à nos lecteurs un compte-rendu de la première assemblée des comités catholiques, rue de Grenelle.

Trois autres réunions ont eu lieu depuis: deux, sous la présidence de Mgr Ravinel, et une sous la présidence de Mgr Besson.

Dans ces trois assemblées, les orateurs ont été nombreux et divers.

M. Lallemand a donné lecture d'un intéressant rapport sur les enfants trouvés.

M. Milcent a donné lecture d'un rapport sur l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

M. Louis de Cissey a exposé, avec une chaleur entraînante, la cause de l'œuvre du dimanche.

M. le marquis de Biencourt a parlé des devoirs des catholiques envers la presse.

M. d'Avril a soumis à l'adoption de l'assemblée quelques points pratiques, au nom de la commission de l'art chrétien.

M. le vicomte de Damas a fait un rapport sur l'œuvre des pèlerinages.

M. Caron a lu, aux acclamations de l'assemblée, un vœu par lequel les catholiques demandent le maintien de la loi existante sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Enfin, l'éminent évêque de Nîmes, Mgr Besson, a pris la parole sur la question même de la loi de l'enseignement.

Nous sommes forcé, vu le cadre restreint de notre chronique, de passer sous silence bien d'autres orateurs encore: et M. de Belcastel, et M. Champeaux, et M. de Beaucaud, et Mgr Isoard.

Une certaine presse a sévèrement commenté les discours prononcés, au sein du congrès des comités catholiques.

Parmi les acensations qui nous étonnent, nous nous contenterons de citer celle du « Bien public. »

« Le cadre du congrès des sociétés catholiques n'est certes pas étroit, dit ce journal. Il comprend l'étude de toutes les questions politiques et sociales. »

Le Bien public affirme donc que le programme du congrès comprend l'étude de toutes les questions politiques.

Il serait bien embarrassé d'en citer une seule.

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

La session du Conseil général a été close hier. Nous publierons incessamment les procès-verbaux des séances.

Par arrêté ministériel, M. Vauthier chargé de cours de seconde au Lycée de Cahors, est nommé chargé de cours de rhétorique au Lycée de Niort.

La culture du tabac et le monopole de l'Etat.

Suite.

DEUXIÈME PARTIE.

Votre commission s'associe à la seconde réclamation.

Elle reconnaît toutefois que la Régie avait le droit d'élever le prix des manquants à 8 fr. par kilogramme, puisque la loi du 29 février 1872 a porté le prix du tabac de cantine à cette somme et que l'art. 185 de la loi du 28 avril 1816 décide que les manquants doivent être payés au prix de celui-ci.

Mais votre commission pense que ce n'était pas le cas d'user de ce droit.

N'est il pas à craindre, en effet, qu'un grand nombre de planteurs, effrayés du danger d'avoir à payer 100 ou 200 fr. pour quelques kilogrammes de feuilles dont il leur a été impossible de reconnaître à temps, et, par conséquent, de faire constater la disparition ou la perte, renoncet à leur culture?

La Régie avisera.

Une dernière mesure a été réclamée par de nombreux planteurs du Midi.

L'on a vu que la Régie opérât une retenue de un centime par kilogramme de tabac livré et donnant lieu à paiement, et qu'avec les fonds qui lui restaient après avoir soldé les dépenses pour lesquelles cette retenue avait été créée, elle accordait des indemnités aux planteurs dont les tabacs avaient été atteints par la grêle.

C'est le chiffre et le nombre de ces indemnités que l'on voudrait augmenter.

On demande en conséquence, que dans les départements planteurs, dont les conseils généraux en feront la réquisition, la Régie pratique une autre retenue, non de un centime par chaque kilogramme de tabac livré et donnant lieu à paiement, mais de 4 à 2 1/2 p. 0/0 sur les prix des tabacs admis et qu'elle en distribue elle-même le produit entre les sinistrés, au prorata des pertes subies par chacun d'eux.

Cette retenue suffira-t-elle pour couvrir intégralement ces pertes, même dans la région du Midi, si sujette aux orages?

Il est permis de le croire, si on en élève le montant au dernier chiffre indiqué. Ce qu'il y a de bien certain c'est que cette retenue permettra d'apporter de larges dédommagements aux sinistrés, sans que ceux qui y auront contribué aient le droit de se plaindre, puisque, en pareil cas, ils seraient également secourus.

Telle est la mesure proposée.

Elle est trop sage pour qu'il soit besoin de la discuter.

DE LAMBERTERIE, Ancien député.

Le Trépadou, 25 avril.

Monsieur le Rédacteur,

Dernièrement la petite paroisse de Rouillac, près Montcuq, était en émoi.

Un malfaiteur s'était clandestinement introduit dans l'église de la paroisse, il avait fracturé le coffre de la fabrique et pris tout l'argent qu'il contenait.

Aussitôt qu'il eut constaté l'effraction et le vol, M. le curé de Rouillac fit prévenir la gendarmerie de Montcuq.

M. Blouin, brigadier, suivi du gendarme Soldadié, partit immédiatement pour Rouillac, et, avec le concours du prêtre de la paroisse, il finit par découvrir le malfaiteur, dans l'église même, blotti au fond du confessionnal.

On trouva sur lui tout l'argent que contenait le coffre de la fabrique (123 francs 28 cent.).

Cet individu qui s'est dit originaire de Caillac, et sans domicile fixe, a été écroué à la prison de Cahors.

Tous les instruments de l'effraction se trouvent présentement à la gendarmerie de Montcuq, pour être bientôt déposés au Parquet.

Cette arrestation fait honneur à notre jeune et intelligent brigadier, M. Blouin, qui, en cette affaire, a fait preuve du zèle le plus louable.

Henri NADAL.

Il résulte d'une décision récente du conseil d'Etat, que :

1° Dans les communes de cinq cent âmes et au-dessus, les parents au degré de père, de fils, de frère et les alliés au même degré, ne peuvent être en même temps membres du conseil municipal ;

2° Mais un bureau électoral ne peut, sans excéder ses pouvoirs, en se fondant sur ce principe, refuser de proclamer élu membre du conseil municipal un candidat qui a obtenu la majorité, parce qu'il est parent au degré prohibé d'un autre membre du conseil municipal ;

3° Il appartient dans ce cas au conseil de préfecture d'annuler l'élection ;

4° Enfin, l'élection à laquelle il a été procédé par suite de refus du bureau électoral de proclamer membre le candidat élu, doit être également annulée.

Des examens auront lieu dans le courant du mois de juin 1876, à Paris, Valenciennes, Nancy, St-Etienne, Rodez, Toulouse, Périgueux, Blois, Chambéry et Alger, pour l'admission à

l'emploi de garde-mines.

Les demandes des candidats devront être adressées au ministère des travaux publics, avant le 15 mai, accompagnées des pièces indiquées au programme. Les intéressés pourront prendre connaissance de ce programme à la Préfecture (3<sup>e</sup> division).

VOLONTARIAT D'UN AN.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire dans laquelle on lit l'avertissement suivant :

« Je prie les préfets de rappeler aux populations que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens, et profiter du temps qui doit s'écouler d'ici au 15 septembre pour compléter autant que possible leur instruction. Leur intérêt l'exige d'autant plus impérieusement, que mon intention est, cette année, de donner aux examens professionnels le caractère d'un concours, dans lequel le nombre des candidats à admettre sera limité. »

Les anciens militaires de l'armée active faisant actuellement partie de l'armée territoriale, qui désiraient obtenir dans cette armée, soit un grade de sous-officier ou de caporal ou de brigadier, soit un emploi de tambour, clairon, trompette, sapeur porte outils, ouvrier, etc., sont invités à adresser, à cet effet, au commandant de recrutement du département dans lequel ils résident, une demande écrite, accompagnée d'une copie certifiée conforme de leur congé de libération ou de toute autre pièce faisant connaître la nature et la durée de leurs services.

Ils remettront cette demande et ces pièces au commandant de gendarmerie de leur commune ou de la commune la plus voisine, qui les fera parvenir au commandant de recrutement.

Par décision des ministres de la guerre et de l'instruction publique, il ne sera plus délivré aux jeunes gens qui ont pris l'engagement de rester dix ans dans l'enseignement, un congé de libération.

Ils recevront seulement un certificat constatant qu'ils sont dégagés de leurs obligations militaires. Le modèle de ce certificat vient d'être envoyé aux autorités compétentes.

Si les renseignements de la Patrie sont exacts, un second appel des hommes de l'armée territoriale aura lieu vers le mois d'août prochain.

Cette réunion sera consacrée à la remise des livrets qui pourront être préparés d'ici à cette époque.

Suivant le désir manifesté par le ministre de la guerre, plusieurs municipalités ont créé des casernes spéciales où sont logés les militaires de passage.

Les établissements de ce genre offrant les plus grands avantages à tous les points de vue, le général de Cissey insiste auprès des préfets pour que cette mesure soit prise dans toutes les villes importantes.

Il y a lieu d'espérer que cet appel sera entendu et que les administrations locales tiendront à honneur de seconder et de faciliter la vigilance des autorités militaires.

M. Belin, inspecteur d'académie (2<sup>e</sup> classe), chargé temporairement de l'inspection académique du département de Meurthe-et-Moselle, est nommé inspecteur d'académie (même classe), en résidence à Toulouse, en remplacement de M. Vidal-Lablache, décédé.

Un congrès scientifique des provinces de France aura lieu, cette année, au mois de septembre, à Autun. Plus de trois cents savants ont répondu affirmativement à l'appel qui leur a été adressé.

Mgr l'évêque de Tarbes vient de publier une lettre pastorale, portant publication d'un bref par lequel le Souverain-Pontife autorise le couronnement de la statue de Notre-Dame de Lourdes.

Cette cérémonie, à laquelle sont invités les cardinaux, archevêques et évêques de France, aura lieu le lundi, 3 juillet prochain; elle sera précédée, le dimanche 2 du même mois, de la consécration de la basilique de Lourdes.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Il serait question pour le mois prochain d'une troupe d'opéra qui viendrait donner quelques représentations à Cahors. Nous souhaitons que cette nouvelle soit vraie. Il est certain que notre scène reste trop inoccupée, et que nos édiles devraient bien faire quelques efforts pour encourager de bons artistes à venir de temps en temps y tenir de petites campagnes, qui seraient certainement suivies par un nombreux public.

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve :

Les gelées ont cessé dans nos contrées ; il était temps. Bien que les dégâts soient considérables dans certaines localités, ils sont cependant moindres qu'on le supposait tout d'abord. Quant à nos marchés à blé, ils ont été absolument nuls cette semaine.

Les journaux de Dax signalent un triste événement :

Une jeune femme et son enfant, encore à la mamelle, ont dû entrer à l'hospice, manifestant les premiers symptômes de la rage. La jeune femme avait été mordue dernièrement par un chien atteint d'hydrophobie.

M. H. de Parville publie d'intéressants renseignements sur la lune rousse, qui effraie si fort les populations :

Nous ne sommes pas encore en lune rousse, mais c'est le 8 avril qu'a commencé la pleine lune, qui a avec elle des liens de parenté si intimes que c'est presque la lune rousse elle-même. Celle-ci naîtra de celle-là. La lune qui était nouvelle le 24 avril et pleine le 8 mai sera la lune rousse officielle.

La lune rousse du vulgaire, dit M. de Parville, n'est au fond, que la lune équinoxiale des savants. A proprement parler, il y a deux lunes rousse par an, possédant à peu près la même énergie : la lune de mars et avril (équinoxe du printemps), la lune de septembre et octobre (équinoxe d'automne). Si l'on a moins pris garde à la lune rousse d'automne, c'est qu'à cette époque, elle ne saurait nuire à la végétation, et ses effets passent inaperçus.

Toute la saison actuelle pourrait s'appeler à juste titre « saison rousse » car l'influence du brusque écart des températures diurnes et nocturnes n'est pas sans réagir pendant plusieurs semaines sur tous les êtres vivants.

La fabrication du pain par l'emploi direct du blé brut sans le faire passer à l'état de farine prend décidément consistance et l'on s'en occupe sérieusement. On a procédé dernièrement aux essais. Après avoir soigneusement nettoyé le blé brut, on l'a fait suffisamment macérer dans l'eau, et après l'avoir soumis à l'action d'une presse on en a obtenu une pâte très-convenable, qui aurait produit d'excellent pain, prêt à être débité le lendemain.

Le promoteur de ce mode de fabrication est un propriétaire russe.

On a arrêté à Bordeaux un voyageur de commerce, originaire de la Lozère qui, ayant dressé lui-même une liste de souscription, se présentait à domicile en disant qu'il venait quêter pour les blessés de la dernière guerre d'Espagne.

L'ASSASSIN DE PRADES.

Segondo, l'assassin de M. Blanqué, le supérieur du séminaire de Prades, est entré dans la voie des aveux.

Voici, d'après l'Indépendant des Pyrénées-Orientales, quelques détails sur les révélations qu'a faites le criminel :

Segondo raconte qu'il avait formé depuis quelque temps le projet de tuer M. Blanqué. Son intention était de faire disparaître le supérieur du séminaire, de demander à son successeur la restitution d'une prétendue somme de 500 fr. déposée par lui entre les mains de M. Blanqué et le paiement de ses gages qu'il disait n'avoir pas touchés depuis son entrée dans l'établissement et se montant à la somme de 150 fr.

Le 5 avril, Segondo, décidé à exécuter son forfait, se rendit chez le supérieur ; il voulait l'attirer au jardin sous un prétexte quelconque. Mais il dut ajourner au lendemain l'accomplissement de son crime, M. Blanqué étant occupé ce jour-là. Le 6, après 7 heures du matin, il se présenta de nouveau chez le supérieur et l'invita à se rendre au jardin pour constater la nécessité d'une réparation urgente.

Celui-ci descendit en effet avec le jardinier.

Quand ils furent arrivés en face de la porte d'une cave s'ouvrant sur le jardin, Segondo, qui avait son fusil chargé depuis trois jours avec du plomb n° 4, prit cette arme qu'il tenait cachée derrière la porte et la déchargea à bout portant sur le supérieur dans la région des reins. Il avait eu la précaution de mettre peu de poudre dans le canon, afin que la détonation ne s'entendît pas de loin.

M. Blanqué, blessé, s'affaissa, frappa de la tête contre l'angle du mur et dit en regardant l'assassin : « Ah ! Segondo ! pauvre Segondo ! »

La victime n'était pas morte : l'Espagnol prit un mouchoir, et, serrant fortement le cou de M. Blanqué, le mit dans l'impossibilité de proférer un cri et d'appeler au secours. Il le traîna alors dans la cave et alla dans le jardin prendre une pelle et une pioche dont il se servit pour creuser une fosse.

Le supérieur, blessé et baïllonné, ne pouvant ni se défendre ni appeler quelqu'un à son aide, assista ainsi au creusement de la fosse destinée à recevoir son corps.

La fosse étant terminée, Segondo y jeta M. Blanqué qui y tomba la tête la première. Mais il vivait encore et les mouvements qu'il faisait, la défense qu'il essayait, rendaient l'enfouissement difficile.

L'Espagnol alors prit la pelle et frappa violemment sur la tête de sa victime. Le coup bien porté fit une blessure hideuse qui part de l'œil et s'étend jusqu'à l'occiput, Segondo, couvrit de terre les pieds et la poitrine.

Les bras du supérieur s'agitaient encore ; d'un coup de pied, il les ramena sur le corps qu'il se hâta de faire disparaître sous une couche de cinquante centimètres de terre, qu'il tassa avec les pieds et le manche de la pioche ; il déposa à cet endroit une comports et alla déjeuner.

Le lendemain, il ouvrit un ruisseau et dirigea de l'eau pendant toute la journée dans cette partie du jardin, afin d'en rendre l'accès difficile et de faire disparaître les traces du sang répandu dans le sol.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
23 Diman.	Quasimodo.	
24 Lundi.	s Fidèle.	St-Cernin, Varaire, Bétaille, Figeac, Camy.
25 Mardi.	s Marc, év.	Catus, Montcuq, Gramat.
26 Merccr.	ss Clet et M.	St-Géry.
27 Jeudi.	s Anthime.	Cazals, Pybrnn, St-Martin-L.
28 Vend.	s Vital.	Soturac, Junies (les).
29 Samedi	s Pierre.	Grézels, Floirac.

Lunaisons du mois d'Avril.  
 P. L. .... le 8, à 7 h. 48 du soir.  
 D. Q. .... le 16, à 8 h. 47 du soir.  
 N. L. .... le 24, à 7 h. 12 du matin.  
 P. Q. .... le 30, à 10 h. 36 du soir.  
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 26 avril, soir.

Rien, dans les informations diplomatiques reçues aujourd'hui à Paris, n'est venu confirmer le bruit d'une prochaine occupation de la Serbie, de la Bosnie et de l'Herzégovine par les troupes autrichiennes. Dans les régions gouvernementales à Vienne, ce bruit est formellement démenti. La situation est sans doute grave en Orient, mais la diplomatie n'en est pas encore venue au point de désespérer d'un arrangement amiable. On télégraphie, d'autre part, de Constantinople, que les appréhensions politiques ont notablement diminué par suite de la ferme attitude des puissances.

Il se confirme que M. Nigra est nommé ambassadeur à Saint-Petersbourg, mais le choix de son successeur n'est pas encore arrêté.

Par ordre du ministre de la guerre, les engagements sont suspendus dans la légion étrangère à cause de l'encombrement des cadres.

La commission d'enquête sur l'élection de Pontivy doit partir seulement dimanche pour

le Morbihan. Elle sera de retour avant la rentrée de l'Assemblée.

On parle d'une interpellation qui aurait lieu à la Chambre, dès les premières séances, au sujet du récent congrès des comités catholiques.

Le gouvernement est, dit-on, bien décidé à repousser, comme trop radical, le projet de loi présenté par M. Paul Bert, sur la réorganisation des conseils académiques. On ajoute que le ministre de l'instruction publique admettrait néanmoins pour base d'un projet de réorganisation une plus large représentation du corps enseignant dans le conseil académique.

M. de Marcère a préparé une circulaire préfectorale qui a été envoyée à M. Ricard à Niort. On assure qu'elle a reçu l'approbation du ministre et qu'elle sera soumise au conseil des ministres.

Quelques députés républicains se proposent de présenter une proposition de la loi, différente de celle de M. de Gaste, tendant à établir l'incompatibilité entre le mandat de député et celui de conseiller général. L'adoption de cette proposition paraît douteuse.

M. Waddington sera de retour à Paris samedi prochain. Il sera entendu mardi par la commission du budget. M. Christophle, ministre des travaux publics, vient de partir pour l'Orne.

Bourse de Paris.

Paris, 27 avril 1876.

Rente 3 p. %..... 66.40  
 — 4 1/2 p. %..... 96.00  
 — 5 p. %..... 106.05

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> SCIPION DELBREIL, avoué licencié en droit, à Cahors.

PURGE d'hypothèques légales

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1 Juin 1807.

Par exploit fait les quinze et dix-sept avril courant, par M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, enregistré ;

A la requête de M. Antoine Laytou, imprimeur, habitant et domicilié de la ville de Cahors ;

Il a été notifié : 1<sup>o</sup> à dame Delphine Gaillard, épouse de M. Raphaël-Joseph-Charles-Anne Périé, bibliothécaire, habitants et domiciliés ensemble de la ville de Cahors ; 2<sup>o</sup> à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au palais de justice de cette ville, copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix avril courant, contenant dépôt d'une copie dûment collationnée d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, le trois avril aussi courant, portant vente de la part dudit sieur Périé, en faveur dudit sieur Laytou, d'une entière maison avec le jardin et contigu, située dans la ville de Cahors, rue du pont Valentré, confrontant du Nord avec une ruelle, du Levant avec propriété de l'acquéreur, du Midi avec la rue Valentré et du Couchant avec propriété de Rigal, pour le prix de vingt mille francs.

Il leur a été déclaré en même temps que ledit acte de dépôt et la présente notification étaient faits en exécution de l'article 2194 du Code civil, pour purger les hypothèques légales, qui peuvent grever les biens vendus au requérant.

En conséquence, sommation leur a été faite de prendre ou faire prendre dans le délai de deux mois telles inscriptions qu'ils jugeront convenables à raison des hypothèques légales qui peuvent grever lesdits immeubles, leur déclarant que ce délai expiré l'immeuble vendu demeurerait libre et affranchi.

Il leur a été déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept, afin que toutes personnes intéressées soient légalement constituées en demeure de prendre inscription sur lesdits biens immeubles dans le délai de deux mois.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Les livraisons 24 et 25 de l'Histoire de France illustrée de Michelet qui vient de paraître chez l'éditeur Lacroix, complètent le 2<sup>e</sup> volume de cet important ouvrage.

On y voit défiler la première moitié du XIII<sup>e</sup>

siècle, la papauté commence à déchoir alors que les ordres mendiants dominicains et franciscains augmentent dans de notables proportions. La légende de St-François s'y trouve tout au long ; on ressent au XIII<sup>e</sup> siècle l'influence des femmes.

Louis IX dit St-Louis, se fait remarquer par ses promesses, son grand cœur et son équité, la France prospère et grandit de jour en jour.

Sous le titre de Nouveaux portraits, le spirituel écrivain quise cache sous le pseudonyme de Kel-Kun ; vient de faire paraître un second volume qui, bien certainement, obtiendra comme son aîné un grand et légitime succès. Jules Simon, Gambetta, Louis Blanc, Bocher, le comte de Tocqueville, Magne, le maréchal Canrobert, le colonel Denfert-Rochereau, etc., etc., en un mot les hommes les plus marquants de nos deux assemblées ont leur place dans ce livre où, à côté de révélations et d'anecdotes piquantes, l'auteur a placé nombre de renseignements utiles qui pourront servir de matériaux à l'étude de la politique contemporaine. Tout est intéressant dans cet ouvrage jusqu'au dernier chapitre plein d'humour et de fine observation, intitulée : les Députés qui ne parlent pas. (Un vol. grand in-18. — Calmann Lévy, éditeur.)

La variété et l'intérêt des gravures sont des conditions indispensables au succès d'un journal illustré. Ces qualités, l'Univers illustré les possède à un haut degré, et elles expliquent aisément le succès, chaque jour plus grand, de cette belle publication qui, par sa moralité, irréprochable, a mérité d'être le véritable journal de la famille. Parmi les dessins que contient le numéro de cette semaine, nous citerons les suivants : Piccolino, l'ouvrage nouveau que MM. Sardou, Nuitter et M. Ernest Guiraud viennent de faire représenter à l'Opéra Comique avec le plus brillant succès ; le vice-roi d'Egypte et sa famille (cinq portraits) ; la Terre-Sainte (trois gravures) ; les expériences faites à Châtillon pour la traction de l'artillerie au moyen de la vapeur ; le carrousel militaire du palais de l'industrie ; le portrait du lieutenant Cameron, l'intrépide explorateur de l'Afrique centrale ; les préparatifs de l'expédition de Cameron et la vue de son point d'arrivée sur la côte de l'Atlantique, etc., etc.

Quant à la partie littéraire, de l'Univers illustré, il nous suffit de dire qu'elle est à la hauteur de sa partie artistique. Nous voulons rappeler, en terminant que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une prime entièrement gratuite consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

Il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy (ancienne maison Michel Lévy frères) un nouveau volume de Pierre Véron, qui obtient une véritable vogue, La Vie fantasmagorique, un vol. grand in-18, est un des plus grands succès de l'auteur des Dindons de Panurgue et du Carnaval du Dictionnaire. A chaque page on retrouve de charmants récits pleins de malice et d'humour, assaisonnés de cet esprit, de ce bon sens fin et souriant qui font les privilèges de l'amusant conteur.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montfauud qui vient de faire paraître son livre si curieux : les Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4<sup>o</sup> colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrâce, exécutée par Monnin. — Danaë, de Charbonnel, par lui-même. — L. Ru du moulin, de Tanguy, par lui-même. — Chloé, de Jules Lefebvre, par Monnin. — Les Grigoux, de Charbonnel, par lui-même. — L'Amateur des tableaux, de Lévydeker, par Cattelain. — Erasme, d'Halbein, par H. Lefort. — Réverie, de Laforestier, par A. Masson. — Sous bois, près Provins, de Guérard, par lui-même. — La Poésie à l'hôpital, de Monnier, par lui-même. — Une bonne Femme, de Flameng, par Lucas. — Environs de Caen, d'Herrier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montfauud, Armand Silvestre, ect.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : les Musiciens de la noce, de Charbonnel ; la Basse-cour, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 15 avril 1876.

La Marine militaire, par Pierre Morin. — Lettre de Washington, par Juif. — Du développement des coopératives en Allemagne, par Lucien Delabrousse. — Valeur de la statistique des récoltes, par Guyot (d'Ércé). — L'industrie du Fer en Europe, par E. Avril. — Le Budget anglais, par E. Barbier. — L'Administration de l'armée (3<sup>e</sup> article), par Art. Chazeaud. — Chronique économique. — La Situation économique de la France. — La Banque de France, par Achille Mercier. — Bulletin économique. — Actes officiels. — Mouvement du Commerce extérieur. — Le Budget de 1877. — Le Tarif postal, par Georges Lassez. — Bulletin politique.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (22 AVRIL 1876)

Cours de M. Claude Bernard au Muséum d'histoire naturelle de Paris : Place de la physiologie dans les sciences biologiques. — Évolution historique et philosophique de la physiologie. — Le service météorologique des États-Unis, par M. Angot. — De la réforme des services sanitaires, par M. Jousset de Bellesme. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (22 AVRIL 1876).

M. Guignaut, par M. Alfred Maury (de l'Institut). — Récentes publications historiques. — Hommes politiques contemporains : Francis Deak. — Le lieu de naissance de Christophe Colomb, d'après un document inédit. — Un pamphlet humoristique en Angleterre. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables et 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départe-

ments : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snusées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréha, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de

constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, vég. vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan épiciers.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr. PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr. BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr. L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr. CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr. MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr. MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr. MARTIN (Henry). Histoire de France, 47 vol. in-8° avec gravures. 418 fr. LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50. LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 45 vol. 600 fr. 20 francs par mois. DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré. 60 fr. SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50. DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 414 fr. LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.



NOUVEAU PRODUIT donnant 80% d'Économie

Remplaçant le Savon et la Benzine. Il lave, nettoie, dégraisse tous les tissus, vêtements, sans altérer les couleurs les plus délicates et sans nécessiter les lavis. Pour le linge il dispense de la lessive. Il agit dans toutes les eaux de puits et à l'eau de mer, ne laisse aucune odeur et préserve des crevasses aux mains. Déjà employé dans la marine et les hôpitaux. Le Zapph Birman est indispensable à tous les ménages. Morceau d'échantillon 40 gr., 25 cent. 40 gr., 45 cent. Tarif de gros format, affranchi 130 gr., 25 cent. B. A. BLOCH, fabri. breveté, 17, passage Saulnier, Paris. — Se trouve partout.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT 1<sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2<sup>o</sup> Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. 1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50 DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT 1<sup>o</sup> Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2<sup>o</sup> Chaque mois la double pl. de Patrons; 3<sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe. 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors. Haroais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudé se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine : Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac. Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète. Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies. Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques. Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres. Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité. Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille. Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles au prix de 30 et 45 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M<sup>me</sup> LINON FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors. Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

MALADIES de POITRINE PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTES sucres certain, guérison rapide par le CRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.